Europe - Analyse

Nucléaires et renouvelables : l'Autriche et le Luxembourg refuse de mélanger les compteurs

L'Autriche et le Luxembourg demandent d'amender la proposition de la Commission, au nom de l'autonomie énergétique de l'Europe.

Aya Zine

9 novembre 2026 à 10h52

Dans un communiqué conjoint, l'Autriche et le Luxembourg s'attaquent à un article précis de la proposition de la Commission : le 5 a) 3), qui permet aux États nucléaires de compter une part de leur atome comme « contribution équivalente » aux objectifs renouvelables. Ni l'objectif de -90 % d'émissions en 2040 ni la neutralité carbone de 2050 ne sont en cause : les deux pays les soutiennent. Leur ligne rouge tient en une phrase : les objectifs renouvelables doivent « rester 100 % renouvelables ».

Leur argument principal est celui de la dépendance. L'Union importe la quasi-totalité de son uranium : 97 % en 2022 selon l'agence d'approvisionnement d'Euratom, dont près de 16 % venaient encore de Russie en 2025. Le texte de la Commission le reconnaît d'ailleurs lui-même, puisqu'il prévoit une stratégie de réserves de combustible nucléaire, avec au moins trois ans de consommation par État. Difficile de présenter l'atome comme un gage d'autonomie quand le règlement, qui se dit pourtant « autonome » dans son titre, organise des stocks de précaution.

Vienne et Luxembourg invoquent aussi l'article 194 du traité, qui garantit à chaque État le choix de son mix : il doit, disent-ils, protéger autant les États non nucléaires que les autres. Ils demandent que les financements européens de la transition aillent en priorité aux renouvelables, au stockage et aux réseaux.

L'équivalence est présentée comme temporaire, mais le texte laisse au législateur la possibilité de la prolonger. C'est là que se jouera la suite. L'objectif de 65 % de renouvelables en 2040 n'est pas fixé par ce règlement : il est renvoyé à la révision de la directive sur les renouvelables, attendue d'ici juin 2027. C'est dans ce texte que se décidera ce qui compte comme « renouvelable ».

Les deux pays ne sont pas isolés. L'Allemagne, sortie du nucléaire, accepte que d'autres États l'incluent dans leurs plans, mais refuse qu'il soit considéré comme renouvelable. Et Vienne et Luxembourg avaient déjà menacé, en 2022, de saisir la justice européenne contre l'entrée du nucléaire dans la taxonomie. Ils comptent amender le texte au Conseil et au Parlement.

La France et la Pologne défendent l'inverse : le nucléaire est bas-carbone, et la neutralité technologique doit s'appliquer.

Aya Zine



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Pays Signataires du Communiqué : Autriche, Luxembourg

L'Autriche et le Luxembourg s'opposent au financement et au verdissement du nucléaire dans la gouvernance européenne

Dans le cadre des négociations sur la révision du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie (EDAR), la République d'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg réaffirment fermement leur engagement en faveur d'objectifs climatiques ambitieux : une réduction de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2040 et la neutralité carbone à l'échelle de l'Union européenne d'ici 2050. Néanmoins, nos deux nations s'opposent catégoriquement à l'article 5, point a) 3) de la proposition, qui vise à comptabiliser l'énergie nucléaire comme une contribution équivalente aux objectifs de déploiement des énergies renouvelables.

Nos gouvernements rappellent trois constats majeurs :

1. La création d'une nouvelle dépendance stratégique : L'Union européenne importe la quasi-totalité de son uranium naturel. Miser sur l'atome ne fait que remplacer une dépendance énergétique par une autre, au mépris de l'autonomie stratégique européenne.

2. Le respect de l'Article 194 du TFUE : Si cet article garantit à chaque État membre le droit de déterminer son propre mix énergétique, les choix des États non nucléaires doivent également être respectés. Les financements européens consacrés à la transition énergétique doivent prioritairement soutenir les énergies renouvelables et les infrastructures nécessaires à leur développement.

3. L'urgence de financer les vraies alternatives d'avenir : La souveraineté énergétique européenne repose sur le déploiement massif des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse durable), le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des capacités de stockage (dont le pompage-turbinage) et la modernisation des réseaux électriques transfrontaliers.

L'Autriche et le Luxembourg appelleront l'ensemble de leurs partenaires du Conseil et du Parlement européen à amender la proposition EDAR afin de garantir que les objectifs d'énergies renouvelables restent 100 % renouvelables.